

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 468

### Jeudi 14 mars 2024

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Peggy DICKENS, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE – DTN - Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Didier CHAVRIER,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 30

<b>SUIVI</b>	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Pour les réunions à venir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil Fédéral, samedi 16 mars, en distanciel,</li> <li>• BEX, mardi 26 mars à 18h30, en distanciel,</li> <li>• Semaine Olympique et Paralympique le 3 avril, à Vaires-Sur-Marne,</li> <li>• Conseil des territoires ultramarins, le vendredi 5 avril en présentiel,</li> <li>• Assemblée Générale Ordinaire, le samedi 6 avril 2024, en présentiel,</li> <li>• Conseil des territoires : le dimanche 7 avril, en présentiel,</li> <li>• BEX, jeudi 18 avril à 18h30, en distanciel,</li> <li>• BEX, lundi 06 mai à 18h30, en distanciel,</li> <li>• BEX, mercredi 29 mai à 18h30,</li> <li>• Conseil Fédéral, samedi 22 juin, en présentiel,</li> <li>• BEX, mercredi 19 juin à 18h30, en distanciel,</li> <li>• BEX, mercredi 03 juillet à 18h30, en distanciel.</li> </ul>
2. Demande d'agrément de la société Canoë Evasion (Sud)	<p>CANOE EVASION est une SAS créée en 2006. La structure est située à Lagnes (84). Elle a pour objet la location de canoës, kayaks, barques, pédalos ou cycles et toutes activités récréatives de plein air proposant la location de matériel de sport. La structure propose des descentes guidées sur la Sorgue, entre Fontaine de Vaucluse et l'Isle sur la Sorgue, en canoë 2, 3 et 4 places. Elle offre la possibilité de profiter d'un espace naturel et unique au cœur de la Provence.</p> <p>Avis favorable du CRCK pour un agrément. La structure "Canoë Évasion" est un établissement en phase avec les valeurs et les orientations fédérales. Des échanges réguliers se font avec le CDCK du Vaucluse.</p> <p>Avis favorable du service pour un agrément.</p> <p><b>→ Le BEx valide l'agrément de la Société Canoë Evasion,</b></p>



## DECISIONS du BUREAU EXECUTIF

<p>1. Présences des membres du BEx sur les France et les TIN</p>	<p>Les différentes manifestations sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• T. I. N. Sprint Paracanoë 29 et 30/03, Vaires, J. ZOUNGRANA</li> <li>• T. I. N. Slalom &amp; Kayak Cross 30/03 au 1<sup>er</sup>/04, Vaires, J. ZOUNGRANA</li> <li>• C. de France de Fond 13 et 14/04, Mantes la jolie, F. HABRIOUX</li> <li>• C. de France de Raft 4 et 5/05, Pau, P. DICKENS</li> <li>• C. de France de Descente à Treignac, 18 au 20/05, F. HABRIOUX</li> <li>• Relais Collectif de la Flamme (Pau) – 20/05 : J. ZOUNGRANA, P. DICKENS,</li> <li>• Relais Collectif de la Flamme (Cesson Sévigné) - 1<sup>er</sup>/06, J. ZOUNGRANA E. GIRARD</li> <li>• C. de France de Slalom Master à Metz 29 et 30/06, C. CHEVIET</li> <li>• C. de France Kayak Polo 6 et 7/07, Thury Harcourt, E. GIRARD</li> <li>• C. de France Sprint du 10 au 14/07, Gravelines</li> <li>• C. de France de Dragon Boat les 28 et 29/09, C. CHEVIET</li> <li>• C. de France de Marathon les 05 et 06/10, Grau du Roi, F. SEILER</li> <li>• C. de France Elite Slalom et K-Cross Pau 18 au 20 /10, P. DICKENS, J. ZOUNGRANA</li> <li>• C. de France Waveski Surfing, Le Moule, 24 au 27 /10, G. DANTIN ?</li> <li>• C. de France Slalom U15/U18, 28 au 31/10, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France Descente des Régions U15 – 30/10, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France Kayak Cross U15 et U18, 31/10 et 1<sup>er</sup>/11, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France Freestyle – 31/10 au 2/11, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France Descente Sprint et équipes – 1<sup>er</sup> et 2/11, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France de Short Race – 1<sup>er</sup> et 2/11, Vaires, Membres BEx,</li> <li>• C. de France Ocean Racing Saint-Georges-De-Didonne 01 au 03 /11, F. HABRIOUX.</li> </ul> <p>→ Le BEx valide cette répartition</p>
<p>2. Primes Olympique et Paralympique 2024</p>	<p>L’instruction ministérielle prévoit l’élaboration d’un plan fédéral d’attribution des primes de l’Etat aux membres du staff. Comme à chaque olympiade, le DTN soumet au bureau exécutif un projet de répartition qui, cette année, fera l’objet d’un d’attribution fédéral (PAF) validé par la direction des sports.</p> <p>Ce PAF est complété par des primes sur fonds propres pour une partie du staff et les athlètes.</p> <p>Le DTN propose les modalités de répartition de ces primes.</p> <p>→ Le BEx valide ces propositions,</p>
<p>3. Compte-rendu Commission Mini Pag du 16/01/2024</p>	<p>Un travail sur l’annexe 7 a été effectué en durant l’année 2023 et une restitution a eu lieu. Micheline a participé à ces travaux au nom de la CNMP. La nouvelle version de l’annexe en cours de finalisation prévoit d’avoir un représentant de la CNMP au sein de la CNJA. A la suite de ces travaux, la CNMP réfléchit sur le rôle des jeunes dans le jugement. Des discussions avec l’USEP ont eu lieu afin de partager leur expérience.</p> <p>JOP 2024 - Une invitation a été envoyée avant les fêtes aux différents membres de chaque commission afin d’assister à une épreuve et aux temps forts à la Maison des Sports de Pagaie et au Club France à la Villette des Jeux de Paris 2024. A ce jour, seul Micheline semble ne pas avoir eu cette invitation.</p> <p>La CNMP propose de faire sa plénière le samedi 17 février de 10h30 à 12h en visioconférence. Les présidents de CRCK et CDCK seront invités ainsi que les accompagnateurs et jeunes encadrants des dernières animations Minipag.</p>

	<p>En 2024, les animations Minipag auront lieu sur 5 sites différents en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Du 8 au 11 mai à Saint Samson sur Rance et Saint Jacut de la Mer organisée par le CDCK22,</li> <li>• Du 14 au 16 Juin à Lourdes, Lestelle-Beththaram et Nay organisée par le CDCK64 et CDCK65,</li> <li>• Du 28 au 30 Juin à Saint-Omer organisée par le CDCK62,</li> <li>• Du 28 au 30 Juin à Toul (54) organisée par le ALTCK (Canoë Kayak Toul),</li> <li>• Du 11 au 13 octobre à Mandelieu la Napoule (06) organisée par le CRCK PACA</li> </ul> <p>La CNMP remercie les organisateurs pour leur implication et engagement pour les jeunes. Une identité graphique de la CNMP est demandée par les différents organisateurs afin d'harmoniser leur communication et de faciliter l'affichage sur les goodies qui seront offerts aux jeunes lors des animations. La demande est prise en compte par la CNMP et en cours d'étude. La charte graphique OEKA leur est également proposée et partagée.</p> <p><b>→ Le BEx valide ce compte-rendu</b></p>
<p>5. Budget prévisionnel 2024</p>	<p>Les derniers documents du budget prévisionnel sont proposés pour validation au BEx et seront présentés en Conseil Fédéral et en Assemblée Générale avec différents scénarii.</p> <p><b>→ Le Bureau Exécutif valide ce budget prévisionnel.</b></p>
<p>6. Saisine de la commission disciplinaire</p>	<p><b>Premier cas :</b></p> <p>Un secrétaire de club s'est tourné vers le Service Accompagnement de la FFCK afin de porter à sa connaissance des faits concernant l'ancienne présidente du club. Celle-ci a en effet reconnu avoir détourné une importante somme d'argent des fonds de l'association à des fins personnelles.</p> <p>Elle a démissionné le 21 février 2024 après que les autres membres du Bureau se soient rendu compte de ses agissements. Le club qui se trouve désormais dans une situation financière dramatique a déposé plainte. <u>Avis du Service Accompagnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les faits, reconnus par l'ancienne présidente, sont contraires aux règles posées par les statuts et le règlement intérieur de la FFCK, et plus précisément l'annexe 12 de ce dernier. Il est préconisé l'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre de l'ancienne présidente de ce club, sans prise de mesure conservatoire.</li> <li>• Le Service Accompagnement a, par ailleurs, informé le CRCK concerné de cette information au Bureau exécutif, qui ne s'y est pas opposé.</li> <li>• Au regard de la situation financière du club, un accompagnement est mis en place auprès du club, en lien avec le CRCK, afin d'aider le club à mettre en place une présidence par intérim, relancer ses activités et faire face aux difficultés financières. La piste du fonds d'aide au développement est notamment envisagée.</li> </ul> <p><b>→ Le Bureau exécutif demande une saisine de la commission disciplinaire sur cette ancienne présidente de Club,</b></p> <p><b>Deuxième cas :</b></p> <p>Un club a récemment connu un changement de présidence, à la fin de l'année 2023. L'ancien président et l'ensemble des membres du Comité directeur ont été destitués le 16 décembre dernier, à la suite d'une Assemblée générale convoquée à la demande</p>



	<p>d'un quart de ses membres. Un nouveau Comité directeur ainsi qu'un nouveau Bureau ont donc été élus ce même-jour.</p> <p>Par un courriel du 4 mars 2024, la nouvelle présidente a porté à la connaissance du Service Accompagnement de nombreux éléments concernant les agissements de l'ancien président. Elle demandait que ces faits soient également portés à la connaissance du Bureau exécutif.</p> <p>Depuis sa destitution, il est reproché à l'ancien président des agissements répréhensibles.</p> <p><u>Avis du Service Accompagnement</u> : si les faits remontés par l'actuelle présidente du club sont vérifiés, alors ceux-ci seraient contraires aux règles posées par les statuts, le règlement intérieur (et ses annexes) de la FFCK. Il est préconisé l'engagement de poursuites disciplinaires à l'encontre de l'ancien président de club.</p> <p>Le Service Accompagnement a, par ailleurs, informé le CRCK concerné de cette information au Bureau exécutif, qui ne s'y est pas opposé.</p> <p><b>→ Le Bureau exécutif demande une mesure conservatoire à l'encontre de l'ancien président de Club ainsi qu'un article 40 et un signalement à la cellule signal-sports de la direction des sports du Ministère de même que la saisine de la commission disciplinaire,</b></p>
<p>7. Candidature Championnat de France Elite</p>	<p>Le Club de Canoë Kayak de Pau a candidaté à l'organisation des Championnats de France Elite Slalom et K-Cross 2024. La compétition aura lieu du 18 au 20 Octobre. Ce championnat regroupera les U23 et M24.</p> <p><b>→ Le Bureau exécutif valide cette organisation, Il est demandé de préciser dans les instructions, le lieu, le club organisateur et les dates de la manifestation.</b></p>
<p>8. Présidence CNA Freestyle</p>	<p>A la suite de la démission de Olivier KREMER, il a été organisé le 11 mars une plénière électorale. Une seule candidature à la présidence en la personne de Jérémie DEMALINE, a été déposée.</p> <p>Lors de cette plénière, il n'y a eu aucun représentant des comités régionaux qui s'est connecté.</p> <p>Au regard de nos textes, aucune proposition de la plénière ne peut être effectuée au Bureau Exécutif.</p> <p><b>Le Bureau exécutif nomme un administrateur provisoire en la personne de Jérémie DEMALINE mais une nouvelle Plénière devra être organisée avec la présence de délégués des régions, pour que cette Plénière puisse faire une proposition, conformément au Règlement Intérieur, avant la nomination par le Bureau Exécutif et le Conseil Fédéral.</b></p>
<p>9. Accès et Format Championnat de France Master</p>	<p><u>Contexte</u> L'opportunité qui a été donnée à l'organisateur du championnat de France Master, équipages M19 et équipes de clubs M19 (club de METZ) d'organiser conjointement un OPEN ECA MASTER et ainsi de toucher un plus grand nombre de compétiteurs afin de rendre viable financièrement l'organisation de cette compétition, a amené la Commission nationale à modifier les conditions d'accès des Master et du format de la compétition.</p>



	<p><u>Accès Championnat de France Master</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Avoir moins de 1 000 points au classement national au 1<sup>er</sup> juin 2024</li> </ul> <p>Si cette limitation de points s'applique, voici une estimation (<i>Nb. Sélectionné / Nb bateaux classés</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• K1H = 220 / 305,</li> <li>• K1D = 37 / 49,</li> <li>• C1D = 7 / 8,</li> <li>• C1H = 70 / 107.</li> </ul> <p><u>Format de compétition</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Deux manches de qualification classement au meilleur des deux,</li> <li>• Finale A et Finale B.</li> </ul> <p><b>→ Le Bureau exécutif valide cette limitation au classement national,</b></p>
<p>10. OËK'UP et championnats de France</p>	<p>Afin de valider l'ensemble des Championnats de France 2024, voici l'ensemble des Championnats qui se dérouleront à Vaires-Sur-Marne pendant l'évènement OËK'UP 2024 – Festival des Sports de Pagaie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Championnat de France Slalom Individuel et équipe U15 et U18 – 28 au 31/10</li> <li>• Championnat de France Kayak Cross U15 et U18 – 31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre</li> <li>• Championnat de France Descente des Régions U15 – 30 octobre</li> <li>• Championnat de France Descente Sprint et équipes – 1<sup>er</sup> et 2 novembre</li> <li>• Championnat de France Freestyle – 31 octobre au 2 novembre</li> <li>• Championnat de France de Short Race – 1<sup>er</sup> et 2 novembre</li> </ul> <p><b>→ Le Bureau exécutif valide ces organisations,</b></p>
<p>11. Test Pass</p>	<p>Le bilan des tests pass 2023 a fait apparaître que le contenu de ces tests bien qu'étant très utile pour la progression et la formation des jeunes était trop complexe à mettre en place de manière uniforme sur différents sites en même temps. Cela a généré des inéquités de traitement qui conduisent à ne pas pouvoir comparer les différents résultats.</p> <p>L'année 2024 n'étant pas propice ni à une évolution de fond, ni à une réalisation de ces tests sur un site unique, la direction technique nationale propose, pour 2024, que ce soit les résultats sportifs qui soient pris en compte pour les mises en liste espoirs 2025. Un tableau des compétitions et classements de référence est proposé à cet effet.</p> <p><b>→ Le Bureau exécutif valide</b></p>
<p>12. Point CNJA</p>	<p>La nomination des juges sur les Temps d'Identification Nationaux n'est pas du ressort de la CNJA (annexe 7). Une liste de juge avait été prévue pour réduire les déplacements et les frais. Tous les NTO retenus pour les J.O.P. qui n'ont pas été appelés sur les Temps d'Identification Nationaux et le Championnat de France de Gravelines, sont maintenus dans leurs fonctions aux J.O.P.</p> <p><b>→ Le Bureau exécutif valide cette décision,</b></p>



## ETUDES du BUREAU EXECUTIF

### 1. Relais de l'Eau CNOSF La Villette

Depuis mai 2023, La FFCK et l'ANEB œuvrent conjointement pour coorganiser une « Journée RELAIS de l'EAU 2024 » pendant les jeux (26 juillet au 11 août), au Club France à La Villette, où la FFCK va disposer d'un « pavillon Archifollies » et proposer des animations sportives grand public (9 au 11 août). Une convention a été signée dans cet objectif en octobre lors de la Coupe du Monde slalom à Vaires-Sur-Marne. L'idée était d'y mener de façon complémentaire et en articulation avec d'autres fédérations nautiques intéressées deux événements sur une journée :

- Une rencontre/conférence (1/2 journée sur invitation),
- Des animations pour le grand public, à travers une journée « Relais de l'Eau »

... sur le thème de la gestion de l'Eau et les sports nautiques, en France et en Europe. Par ailleurs ce projet semble totalement s'inscrire dans les objectifs affichés du Club France, projet phare du CNOSF, notamment pour :

- Promouvoir la pratique sportive, notamment dans les clubs fédérés,
- Faire connaître la contribution sociétale du sport auprès du plus grand nombre,
- Offrir à ses membres et à ses partenaires un écrin de visibilité et d'activations.

Après des mois d'attente, assortis de relances régulières de notre part, nous avons enfin reçu les propositions suivantes sur les possibilités et les coûts afférents transmises par le CNOSF :

- Pour le projet de conférence, La Grande Halle : Amphithéâtre (300 pl – frais techniques à charge jusqu'à 8 000 €) ou l'Agora forum sport (50/75 pl – 3 500 € + nbre de participants X 20 € pour l'entrée) ;
- Pour la journée Relais de l'Eau, l'espace d'animations sportives (ouverture public 10-19h – stand 50 m2 - 8 000 € / jour).

En dépit de ces conditions tarifaires, notre partenaire ANEB, consulté ce jour, souhaite continuer d'envisager la mise en place de la seule action « Journée relais de l'Eau » pour le grand public, en partenariat avec nous, et nous proposons de négocier en ce sens.

#### **Propositions pour la poursuite de l'action :**

- Recentrer le projet sur la seule journée Relais de l'Eau sur la base de l'offre Showcasing à la journée proposée par le CNOSF, en partenariat ANEB/FFCK, et à élargir à d'autres fédérations de sports de nature concernées,
- Calibrer une contribution financière possible de la FFCK, ou pas, sachant que l'ANEB pourrait porter la majeure partie du financement dans le cadre de son opération nationale Relais de l'Eau,
- Co-définir avec l'ANEB le message à faire passer par cette opération (pluri-usage de l'Eau, sports et biodiversité, ...),
- Définition du déroulé de la journée (points focus thématiques, point presse, invitations et autres partenariats ...), et d'une communication adaptée,



**INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF**

1. Suites EDF Hydro Poutès et Crissey,	Le projet de Crissey a été déposé par EDF, en supprimant la passe à canoë. Un courrier du Président Fédéral a été préparé pour que la continuité de la navigation puisse être assurée par tout moyen adapté. Le Projet de Poutès initié depuis quelques années marque aussi le pas. Une rencontre avec la direction d'EDF Hydro est envisagée.
--	--

Fin du BEX à 20 h 20

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

